



Avis de la CLE sur les enjeux du projet de SDAGE et les questions importantes du projet de PGRI 2028-2033

Avis établi en CLE du 11 mars 2025

Mars 2025

Par courrier reçu le 18 novembre 2024, Madame la Préfète de la région Centre-Val, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne et Monsieur le Président du Comité de bassin sollicitent l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne concernant :

- Le projet des « enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne » ;
- Le projet des « Question importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion de risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 ».

L'avis de la CLE Yèvre-Auron résulte des échanges en réunion inter SAGE bassin du Cher (Cher aval, Cher amont, Yèvre-Auron) du 28 février 2025 et des échanges en séance plénière de CLE du 11 mars 2025.

LES ENJEUX DU SDAGE 2028-2033

Remarques générales sur l'avant-propos

Les enjeux sont partagés par la CLE ; les pistes d'actions doivent permettre une non-régression environnementale et être soutenables économiquement.

Enjeu 1 – CLIMAT - La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

- A l'égard des effets du changement climatique, de ne pas se focaliser uniquement sur les épisodes de sécheresse et le déficit en eau. Les analyses rétrospectives et prospectives révèlent également des épisodes climatiques extrêmes humides qui ne sont pas sans conséquence non seulement sur les milieux mais aussi les usages.
- L'acceptabilité sociale et l'adaptabilité des décisions et actions sont partagées par la CLE.

Pour la suite des travaux, la CLE attire l'attention sur le fait que la recherche de synergie et de poursuite multi-objectifs nécessite du temps et une certaine souplesse des procédures et financements (PI et GEMA ne sont pas financés par les mêmes fonds par exemple).

Enjeu 2 – CONNAISSANCE - La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

- L'amélioration de connaissance est un préalable à l'action que la CLE partage. Toutefois, la recherche d'exhaustivité ne doit pas entraver la dynamique des procédures et des territoires car ce sont ensuite les acteurs qui supportent le poids des décisions.
- Traiter et rendre les données accessibles et lisibles aux décideurs est un axe majeur.
- L'acceptabilité sociale, soulignée en enjeux 1, est fortement dépendante de « *la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures* ». La sensibilisation passe par une mise en récit globale pour accompagner l'ensemble des pistes d'action.
- L'évaluation de l'efficacité des politiques publiques doit inclure les coûts des dommages évités mais aussi leurs aménités.

Enjeu 3 – SOLIDARITES - Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

- De maintenir le soutien des actions territoriales en faveur des milieux aquatiques en veillant toutefois à améliorer l'opérationnalité de ces démarches avec davantage de simplification administrative mais aussi d'adéquation entre les calendriers des politiques publiques et les financements.
- De veiller à systématiquement conceptualiser l'imbrication d'échelle, de la plus petite tête de bassin versant jusqu'à l'océan, en assurant une réelle prise de conscience envers les décideurs et porteurs de projets sur le fait que les actions locales ont un impact en dehors des périmètres d'actions du bassin versant traité (eaux souterraines, gestion quantitative, inondations, etc.).
- De veiller également à la cohérence de ces politiques publiques tout en évitant une multiplication des instances qui risqueraient de diluer les représentativités et desservir les gouvernances existantes à l'instar des CLE.

Enjeu 4 – MILIEUX AQUATIQUES - La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

- De favoriser le stockage naturel de l'eau dans les sols, les zones humides et les nappes souterraines. A à cet égard maintenir voire renforcer les dispositions en faveur des zones humides (porter une attention particulière à l'application des mesures d'évitement et le cas échéant à une vérification pointue des fonctionnalités des zones humides créées dans le cadre des mesures de compensation) et décliner les objectifs de la politique Zéro Artificialisation Nette dans la planification Eau.
- Faciliter l'accès aux parcelles privées est un préalable essentiel pour mettre en œuvre des stratégies à l'échelle des bassins versants, tout en rappelant que la propriété est un droit inaliénable et que toute action de restauration des écosystèmes ou de mise en place de solutions fondées sur la nature doivent inscrire au préalable le dialogue et la concertation auprès des propriétaires mentionnant explicitement leur accord.
- La CLE partage les pistes d'action concernant la restauration des sols, au regard du rôle des sols dans le cycle de l'eau.

Enjeu 5 – QUANTITE - La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

- De clarifier, dans les pistes d'actions proposées, les attentes derrière le terme « sobriété » qui peut s'entendre à la fois comme une réduction de la dépendance à la ressource en eau ou encore comme améliorer l'efficacité des usages de l'eau. La CLE s'attache à ce que ces deux principes aillent de pair dans ce qui est attendu dans les pistes d'actions relatives à la sobriété.
- D'inscrire la recharge artificielle de nappe parmi les solutions de gestion concertée et mutualisée de l'eau. De renforcer globalement les actions sur les eaux souterraines et l'encadrement des usages ; par exemple sur Yèvre-Auron, le potentiel pour la géothermie se situerait principalement sur la nappe des calcaires du jurassique supérieur, déjà fortement sollicitée par les autres usages.
- D'étendre la gestion collective telle que pratiquée pour l'irrigation agricole aux autres typologies d'usage, ce qui pourrait permettre de renforcer les solidarités et les décisions stratégiques.
- De considérer également la saison automnale, et non seulement l'été et le printemps en « basses eaux », de plus en plus sensible aux étages en contexte de changement climatique.

Enjeu 6 – QUALITE - Une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

- De mettre davantage l'accent sur les actions préventives en amont de toutes sources de pollutions notamment au regard des coûts élevés des traitements curatifs et de leurs effets de concentration des pollutions.
- Poursuivre l'accompagnement de la profession agricole dans les changements de pratiques afin qu'elle ne subisse pas seule les risques associés. Favoriser la diversification des pratiques en ne les limitant pas à la seule agriculture de précision.

Enjeu 7 – LITTORAL - La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La CLE partage l'enjeu et les pistes d'action évoquées dans le projet.

LES QUESTIONS IMPORTANTES DU PGRI 2028-2033

Enjeux 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?

Enjeux 2 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Enjeux 3 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?

Enjeux 4 : Comment mieux informer sur le risque inondation ?

En ce qui concerne le PGRI, il est souligné l'importance de comprendre, restaurer le fonctionnement et conserver des champs d'expansion de crues fonctionnels et de les intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire. Des moyens financiers devront pouvoir être mobilisés pour déplacer les personnes logeant dans ces zones et compenser les pertes économiques en cas de sur-inondation de ces milieux.

La CLE rappelle la nécessité de travailler à l'échelle des bassins versants, pas seulement sur des périmètres restreints de type TRI, notamment pour le volet "prévention".

Il est souligné également d'inscrire davantage de cohérence et transversalité dans les dispositions inscrites dans le SDAGE et le PGRI notamment en matière de solutions fondées sur la nature et de préservation de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques contribuant aussi bien à la gestion du risque inondation qu'au maintien de la résilience des milieux.

Enfin, il est rappelé que la culture du risque reste un élément essentiel pour renforcer l'ancrage territorial des actions de prévention du risque inondation.

AVIS GENERAL

Au regard de la lecture deux projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne, Sdage et PGRI pour la période 2028-2033, des échanges en réunion inter-SAGE du 28 février et en réunion plénière du 11 mars 2025, la CLE du SAGE Yèvre-Auron apporte un **favorable**, assorti des remarques ci-dessus, sur ces deux projets d'enjeux.

Les membres soulignent de manière générale, quel que soit les usages, **la nécessité d'évaluer les impacts socio-économiques** des changements de pratiques ou process dans la chaîne de valeur en adéquation avec les spécificités des territoires et ne pas opposer en conséquence la gestion de la ressource en eau et la dimension économique.

ADOPTION : UNANIMITE /21 VOTANTS